DISTRICT AISNE DE FOOTBALL

Comité Directeur

Du mardi 16 janvier 2024
A CapAisne à Chamouille

***

Président : Mr Pascal Poidevin

Présents :

Madame Corinne Pierquet.
Messieurs Mickael Aubry, Jean-Marie Bécret, Patrice Bériot, Dominique Blondelle, Jean Claude Collet, Michel Corniaux, Gilles Cousin, Joël Crevits, Didier Delattre, Joël Eustache, Éric Freling, Cédric Ibatici, Nicolas Lefévre, Laurent Minette, Paul Pesin, Christophe Serec, Vincent Szpaskowski et Frank Winieski.

Assistent :

Madame Céline Goguillon (secrétaire administrative).

Messieurs Olivier Cambraye (Responsable Administratif), Nicolas Hubeau (Président de la commission futsal), Christophe Martinez (CTD-PPF), Philippe Morice (Président de la commission des arbitres) et Timothée Piette (CTD-DAP).

Excusés :

Mesdames Anne-Claire Boucher et Sylvie Gouge (secrétaire administrative).

Messieurs Alain Bertin (Président de la Commission de discipline), Gilles Bastin (Chargé de communication), Patrice Carpentier, André Denize, Xavier Freling et Nicolas Moreau.

Début de réunion à 18 h 30

Fin de réunion à 20 h 15

*****

Le Président ouvre la séance et remercie les Membres pour leur présence.

Il présente ses vœux de bonheur, joie, réussite et santé à l'ensemble des salariés, des membres du Comité Directeur et leur famille pour 2024. Ils les remercient des messages de vœux qu'il a pu recevoir.

Il informe les participants des excuses de André Denize, pour raisons de santé. Celui-ci transmettant toute son amitié aux élus et aux salariés.

Pascal Poidevin rappelle qu'il reste maintenant 5 mois pour que, ensemble, élus et salariés, concrétisent les objectifs qui figuraient dans le programme de la mandature 2020/2024.

Il rappelle que le District ne sera jamais le plus grand ni le premier des Districts des Hauts de France mais que l'ambition est d'être différent avec des projets innovants et ambitieux.

Cela passe non pas seulement par la pratique traditionnelle mais par des projets que la prochaine équipe devra porter, avec les salariés, à court et moyen terme.

Il précise que suite à sa déclaration de candidature pour la prochaine mandature, il a reçu l'ensemble des membres du Comité Directeur pour connaître leurs intentions et leurs projets sachant que rien n'est figé et qu'il est sensible à toute candidature de personnes motivées, compétentes et disponibles.

En parallèle, une rencontre a eu lieu avec les Présidents de l'UNAF et de l'AEF pour échanger sur les choix du représentant des arbitres et du représentant des éducateurs ainsi que pour évoquer le projet de développement qu'ils porteront au sein de leur commission départementale respective.

Il souhaite que chacune et chacun des Présidents de commission lui fasse part de leur projet d'organisation et de développement pour les prochaines saisons.

1. Ressources Humaines :

En marge de la remise des médailles d'honneur du travail délivrées par le Préfet de l'Aisne en date du 15 décembre 2023, le Président souhaite souligner le professionnalisme, la disponibilité de l'ensemble des salariés.

Il procède à la remise des médailles à Timothée Piette et Olivier Cambraye pour 20 années de présence et relate le parcours des deux intéressés au sein du District.

Il souhaite un prompt rétablissement à Gilles Bastin, chargé de communication qui a eu un accident de voiture le week-end dernier.

2. Approbation du procès-verbal :

Le procès-verbal du Comité Directeur du 25 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

3. Carnet :

- Décès :

  Le Comité Directeur prend note des décès, depuis sa dernière réunion, de :

  - Claude Buirette, ancien Président du club de Marle Sports
  - Jacques Laniesse, Dirigeant au club du FC Château-Thierry Etampes
  - Francisco De Freitas, joueur au FFC Chéry les Pouilly
  - Jean-Claude Burtont, membre de la Commission Départementale des Arbitres
  - Pierre Landa, dirigeant aux Ecureuils d'Itancourt
  - Didier De Zitter, dirigeant au club du FC Vierzy
  - Gérard Portas, ancien dirigeant du FC 3 Châteaux

  Le Comité Directeur adresse ses sincères condoléances aux familles et les prie de recevoir le soutien de l'ensemble de la famille du Football dans ces moments pénibles.

  Le Président propose un moment de recueillement en mémoire de Jean-Claude Burtont qui a donné beaucoup pour l'arbitrage.

4. Félicitations :

Le comité directeur adresse ses félicitations au club d'Itancourt pour son parcours en Coupe de France.

5. Communication du Président :

- Assemblée Générale de la Fédération Française de Football :

  Le Président expose les principales prises lors de l'Assemblée Fédérale d'hiver du 16 décembre 2023, à savoir :

  - Statuts de la FFF :

    Lors de l'Assemblée d'été du 10 juin dernier, une proposition de modification des Statuts de la Fédération a été soumise aux délégués du football, qui l'ont adoptée à 86,96 % des voix
    Les statuts ont été mis en conformité avec la loi du 2 mars 2022 sur la démocratisation du sport, qui instaure notamment une participation directe des clubs à l'élection du président de la FFF et du Comité exécutif, et qui prévoit la parité au sein de l'instance dirigeante de la FFF et modifie aussi la composition du Comité exécutif pour la porter à vingt-huit membres.

La répartition des voix entre les membres de l'AF élective sera la suivante :

- Les présidents des clubs à statut amateur : un tiers des voix
- Les présidents des clubs à statut professionnel : un tiers des voix
- Les présidents de ligue régionale, les présidents délégués de ligue régionale (35 %) et les présidents de district (56 %) : un tiers des voix

Chaque club à statut amateur dispose d'un nombre de voix déterminé selon son nombre de licences au 30 juin de la saison précédente.

Les voix des présidents de ligue, des présidents délégués de ligue et des présidents de district seront déterminées en fonction d'un coefficient qui variera selon le nombre de licences de chaque ligue au 30 juin de la saison précédente.

Désigné comme *« organe collégial d'administration de la Fédération »*, le Comité exécutif de la FFF se composera de 28 membres (au lieu de 14) dans le respect de la parité (14 femmes/14 hommes).

La Haute Autorité sera transformée en un Conseil de Surveillance composé des 8 membres élus pour quatre ans.

- Les statuts types des Districts et des Ligues :

  - Un membre du Comité de Direction ne peut pas être salarié de la F.F.F., de la L.F.P., de l'I.E.F.F., d'une Ligue régionale ou d'un District, et inversement.
  - La déclaration de candidature doit être adressée au secrétariat de la Ligue / du District par envoi recommandé ou courrier électronique envoyé à la Ligue / au District, sur une adresse électronique officielle dédiée, à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales, au plus tard 30 (trente) jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale élective.
    Nul ne peut être sur plus d'une liste.
    Si une personne figure sur plusieurs listes, seule la première liste transmise sera prise en compte.
  - Ne peut être candidate, la personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales faisant l'objet d'une interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article 131-26 du code pénal et la personne licenciée suspendue de toutes fonctions officielles concernée par une suspension ferme supérieure à 5 matchs ou supérieure à 1 mois, non intégralement purgée.
  - Le Président de la Ligue / du District ne peut pas cumuler cette fonction avec celle de Président d'un club affilié à la F.F.F. et appartenant à sa Ligue / son District.

- Les autres modifications de textes :

  - Licence Futnet : la FFF crée une Licence Futnet destinée aux joueurs amateurs.

- Licence Foot Santé : pour offrir une solution aux personnes qui ne sont pas en mesure de pratiquer un football de compétition mais plutôt une pratique axée sur la santé et la remise en forme, une nouvelle Licence Foot Santé permettra d'accéder (uniquement) au Foot en marchant, au FitFoot et au GolfFoot.

- Discipline : les comportements susceptibles d'être constitutifs de violences sexuelles ou sexistes (de la part de tout licencié) sous toutes leurs formes, ou le fait d'avoir favorisé ou de ne pas avoir empêché les comportements de cette nature (de la part de tout club), sont désormais intégrés au domaine d'instruction obligatoire de la Commission de Discipline de la FFF.

- Très jeune arbitre : Est « Très Jeune arbitre », tout arbitre âgé de 13 et ou 14 ans au 1er janvier de la saison, ayant satisfait aux examens et contrôles réglementaires. Celui-ci doit fournir une autorisation parentale. Le candidat devra avoir atteint l'âge de 13 ans au jour où il débute sa Formation Initiale en Arbitrage.

- Conseil de Ligue du 6 janvier 2024 :

  - Responsables d'équipes de jeunes
    La FFF a mené en liaison avec le Ministère des sports une première expérimentation en 2019 avec le croisement des fichiers (licence FFF et Fichier Judiciaire Automatisé des Auteurs d'Infractions sexuelles et Violentes).
    Le Bureau Exécutif de la FFF souhaite identifier impérativement à partir de la saison 2024-2025 tous les encadrants d'équipes de jeunes (football éducatif et équipes de jeunes) quel que soit leur niveau de qualification (principe : 1 équipe 1 éducateur).
    Des croisements de fichiers ont débuté pour les licenciés de la ligue des Hauts de France.
    La FFF et la Ligue vont sensibiliser les Présidents de clubs sur la nécessité de licencier l'ensemble des responsables et accompagnants des équipes de jeunes.
    Le District soutiendra cette action en faveur de la protection de ses licenciés avec une opération une équipe/un responsable licencié quel que soit la catégorie d'âge.

  - Groupe de travail sur les incivilités : Michel Corniaux

  - Groupe de travail sur l'accompagnement des clubs : Jean-Marc Valentin

- Aide au District Côte d'Opale :

  Lors de l'assemblée générale du 17/11 un appel à la solidarité des clubs axonais en direction des clubs du District de la Côte d'Opale durement touchés par les intempéries ces dernières semaines.

  L'appel lancé vers les clubs a permis de verser à l'équipementier du District Aisne une somme de 8 300 euros à destination des besoins des clubs de la Côte d'Opale conformément aux engagements pris par le District lors de l'AG. Ce montant a été abondé de 1 500 euros par l'équipementier qui a accordé une remise de 50 % au district de la côte d'opale.

Le comité directeur remercie les clubs suivants pour leur mobilisation : FC Courmelles, FC Thiérache du Centre, US La Fère, US Bruyères et Montbérault, Hospitaliers Prémontré, FC Essigny Le Grand, Etréaupont US, ASPTT Laon, AS Bellicourt, Marle Sport, ES Buironfosse La Capelle, FC Moncélien, ACF Vic sur Aisne, AS Pavant, US Seboncourt, ESP de Sains Richaumont, ALJ Necreux Sinceny, FFC Chery Les Pouilly, ET.S Montcornet, STE A.S Moy de l'Aisne, AS Breny Oulchy, FC Dizy le Gros, RC Bohain, US Sissonne, IFC Soissons, Union Sportive du Chemin des Dames, FC 3 Chateaux, E Itancourt Neuville.

Le Président remercie les membres du comité directeur qui ont répondu à sa sollicitation pour abandonner une partie ou la totalité de leurs frais de déplacement pour soutenir cette action.

Il précise qu'un courrier a été envoyé à l'ensemble des Présidents de clubs axonais qui se trouvent en difficulté suite aux intempéries sur notre territoire.

- Valorisation du Bénévolat :

  - Bénévoles du mois :

    Les personnes récompensées seront invitées à la soirée des Bénévoles 2024 prévue le vendredi 4 octobre 2024 au Splendid de St Quentin.

    Ont été désignés en qualité de Bénévole du mois pour la saison 2023/2024 :

    - Septembre 2023 : Jean-Yves DIOT de l'US Prémontré St Gobain
    - Octobre 2023 : Audrey ROMEDENNE de ASA Mont Notre Dame
    - Novembre 2023 : Grégory PRUDHOMME de l'US Seboncourt
    - Décembre 2023 : Valérie MARSAIL de l'US Guise
    - Janvier 2024 : Jean-Luc GUITTARD du SC Coveronnais.

  - Journée Nationale des Bénévoles :

    La Journée Nationale des Bénévoles est planifiée les 23 et 24 mars 2024 pour valoriser et récompenser les Bénévoles titulaires d'une licence de dirigeante ou de dirigeant de plus de 5 ans.
    Le District de l'Aisne dispose de 14 places pour cet événement.
    La JNB se déroulera, à l'occasion du match France-Allemagne au Groupama Stadium de Lyon. En amont de la rencontre, les Bénévoles prendront part à un repas spectacle à la LDLC Arena.
    Une communication a été faite auprès des clubs afin qu'ils puissent proposer les dirigeantes et dirigeants qu'ils souhaitent récompenser.
    Au 15 janvier, près d'une trentaine de propositions ont été reçues et seront examinées selon les critères incontournables imposés par la Fédération.

- Jeux Olympiques et paralympiques 2024 :

  Le Conseil Départemental, le Syndicat Mixte de l'Ailette et le CDOS vont organiser un village olympique le 17 juillet 2024 à Axo'Plage, lors du passage de la Flamme Olympique.
  Le District a répondu favorablement sur une animation d'une activité durant la journée. La mission est confiée à l'ETD.

  Appel à projet du Conseil Départemental pour permettre de profiter de ce temps fort pour valoriser la discipline.
  Et mettre en avant l'esprit et les valeurs portés lors des JO (excellence, Amitié, Respect) et préparer l'arrivée du passage de la flamme olympique.
  Le projet qui doit avoir une originalité et un caractère innovant doit être déposé deux mois avant la manifestation.

  Le Président sollicite le CTD-DAP et la commission foot animation pour porter un projet original lors des JND avec une animation sur les jeux olympiques et la flamme olympique avec les couleurs des anneaux. Le projet sera déposé auprès de la Ligue pour un financement sur les maillots de couleur.

- Suivi labels jeunes :

  Les candidatures pour l'obtention du label jeunes sont : Gauchy SQ – Guise – Ribemont – FC Villers Cotterets – Flavy – BCV – Guignicourt – Chauny – Holnon Fayet – Chemin Des Dames et Guignicourt (féminin).

  Les remises des labels pour les clubs ci-après seront planifiées courant février et début mars 2024 : Bruyéres et Montbérault (espoir) – Soissons IFC (Excellence) – US Laon (Excellence) – Soissons IFC (argent) – OSQ (bronze) – Chauny (bronze)

  Suite à un incident lors d'une rencontre de jeunes en U12/U13 entre parents des jeunes licenciés autour du terrain, deux clubs ont reçu une notification via notifoot leur demandant d'organiser une action dans le cadre du PEF.
  Les justificatifs seront examinés avant de statuer sur les demandes de renouvellement de label ou de remise dans les clubs.

6. Communication du Secrétaire Général :

- Courriers :

  - Carte de remerciements de Madame Nadine Portas suite au décès de Gérard Portas
  - Carte de remerciements de la famille Burtont suite au décès de Jean-Claude Burtont
  - Carte de remerciements de Madame Sabrina Segond suite au décès d'Olivier Segond
  - Lettre de remerciements des Resto du Cœur suite à la remise de la collecte de denrées alimentaires, d'hygiène, d'entretien et de produits pour les bébés d'un poids de près de 400 kilos.

- Courrier de la FFF du 21 décembre 2023 pour une réunion avec les territoires dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Celle-ci a été planifiée dans un premier temps le 10 janvier 2024 puis reportée.
- Courrier de Philippe Diallo du 20 décembre 2023 rappelant l'interdiction de tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale à l'occasion des compétitions ou manifestations départementales. Celui-ci apporte une précision sur le port de casques ou d'équipements, et vêtements à des fins supposées de détournement du principe de neutralité, sous prétexte d'avis médical. Il précise que ceux-ci ne peuvent être autorisés que pour une raison médicale avérée et qu'il y a lieu de saisir la commission fédérale médicale et que l'intéressé (e) n'est pas autorisé à jouer.
- Courrier de la FFF du 22 décembre 2023 relatif au lancement d'un projet pour accompagner les jeunes dirigeants de demain dans leur engagement associatif. Le district peut présenter des candidats avec une lettre de motivation des intéressés.
- Mail de la FFF sur un point d'étape dans le cadre du plan mixité et du projet d'accompagnement à la parité dans les territoires accompagné de la liste des femmes souhaitant un plan d'accompagnement suite à une action organisée par la Ligue. Le Président a complété la liste des personnes susceptibles de rejoindre les instances dirigeantes.
- Mail de la FFF du 22 décembre 2023 concernant la prolongation des modalités de commandes des mini buts par les clubs au 15 janvier 2024.

- Effectifs :

20 127 licences ont été délivrées au 16 janvier 2024 contre 20 180 au 30 juin 2023 et 18 742 au 30 juin 2022.
Soit une progression de près de 8 % sur 3 saisons.

En revanche, Michel Corniaux s'inquiète de la baisse constante des licenciés seniors et sollicite le comité directeur à réfléchir sur l'organisation de nos championnats seniors et critérium du dimanche matin. La piste consistant à proposer du CDM à 8 est privilégiée pour la saison prochaine.

Seniors :
- 2021/2022 = 5 607
- 2022/2023 = 5371
- 15 janvier 2024 = 5117
- Moins 490 licenciés soit 8.74% sur 3 saisons

Footloisirs :
- 2021/2022 = 1 874
- 2022/2023 = 1 851
- 15 janvier 2024 = 1 743
- Moins 131 licenciés soit 7% sur 3 saisons

- Mouvement dans les commissions :

  Le Secrétaire Général propose au comité directeur de valider la composition de la Commission de Surveillance des opérations électorales :

  - Philippe Mayeur (Président)
  - Serge Dereudre
  - Dominique Lepolard
  - Claude Kosbur
  - Bruno Bernardi
  - Stéphanie Bonnehorgne

  La commission des opérations de surveillance des opérations électorales se réunira le samedi 18 mai 2024.

- Réunion de coordination de l'arbitrage :

  Une réunion de coordination de l'arbitrage s'est tenue le 8 décembre 2023 au District en présence de :
  - Philippe Morice, Président de la CDA
  - Jean-Claude Collet, Président de la commission de recrutement et de la fidélisation
  - Michel Corniaux, Secrétaire Général
  - Jean-Marie Bécret, Trésorier
  - Romuald Contant, Conseiller Technique en Arbitrage affecté par la Ligue au District à 50%
  - Et de Pascal Poidevin en visio

  Celle-ci a permis de rappeler les missions confiées au CTA :
  - Recruter, promouvoir et fidéliser l'arbitrage
  - Former, recruter et fidéliser les arbitres dans le cadre des FIA / FIF
  - Effectuer une prospection dans les établissements scolaires
  - Accompagner et former les accompagnateurs, arbitres de clubs et référents arbitres
  - Organiser, assurer, dispenser les cours des sessions de formations initiales d'arbitrage en collaboration avec l'équipe technique départementale en arbitrage
  - Effectuer des réunions dans les clubs (incitation à l'arbitrage, référents arbitres dans les clubs, intégration des arbitres dans les clubs),
  - Assurer l'accompagnement et le suivi des clubs en infraction avec l'arbitrage
  - Adhérer et participer à la politique générale de la Ligue et du District, notamment à travers des missions concernant la prévention et la lutte contre les incivilités

- Procédure homologation des demandes de tournois des clubs :

  Le secrétaire informe le comité directeur que les demandes de tournois par les clubs seront à l'appréciation du responsable de la catégorie concernée et du Président.

7. Communication du Trésorier Général :

- Situation des Comptes clubs :

  Jean-Marie Bécret précise que les clubs ont reçu un relevé au 15 décembre 2023 comportant :
  - les engagements,
  - la discipline jusque début novembre,
  - les amendes sportives,
  - les dons pour les clubs de la Côte d'Opale
  - les forfaits d'arbitrage de septembre à décembre

  Un mail a été envoyé à tous les clubs avec les explications sur le contenu du relevé et l'envoi du RIB du district.

  Reste à imputer les amendes pour absence à l'AG et les frais d'engagements des équipes de jeunes dès la phase de printemps.

  Il est procédé au blocage des demandes de licences en l'absence de règlement au 15 janvier 2024.

  Mise en œuvre de la procédure de matchs perdus en application de l'article 200 des RG pour non-paiement ou absence de plan d'apurement au prochain comité directeur du 26 mars 2024.

  L'échéancier des clubs pour la saison 2023/2024 est de fait défini comme suit :
  - 15 janvier 2024 : Engagements à 100 % + Discipline + amendes
  - 26 mars 2024 : suite Discipline + amendes
  - 15 juin 2024 : Solde saison pour réengagement 2024/2025

- Prélèvement des frais d'arbitrage :

  Jean-Marie Bécret informe le comité des difficultés rencontrées sur les prélèvements des frais d'arbitrage pour les clubs.
  Les frais de début de saison ont été imputés sur les compte clubs et le prélèvement de décembre n'a pas été satisfaisant à 100 % ;
  La situation se régularise pour le prélèvement de janvier 2024 avec le crédit agricole.

- Frais d'arbitrage Futsal :

  Jean-Marie Bécret propose de mettre en place un barème pour les frais d'arbitrage pour le championnat spécifique futsal sur la base des frais kilométriques et non plus en zone :
  - nombre de kilomètres aller-retour à 0.38 € dans la limite de 100 kms
  - ajoutée d'une prime de 25 euros pour le match d'une durée réglementaire, soit un montant maximum de 38 + 25 = 63 euros.

  Ce barème est applicable pour l'ensemble de la pratique futsal sachant que le District prendra à sa charge les frais engagés pour les finales à raison de 50 euros au même titre que les finales départementales sur herbe.
  Les frais d'arbitrage engagés pour les autres plateaux seront à la charge des clubs.

- Amendes absences FMI :

  Jean-Marie Bécret rappelle que le début de saison avait été marqué par des problèmes informatiques sur l'application Footclubs de la FFF qui ne permettaient pas des saisies et des remontées fiables de la FMI.

  Le système étant dès lors stabilisé, l'utilisation de la FMI et les remontées sont performantes.

  Il est donc décidé de repositionner les amendes prévues à Art 86 du règlement financier pour Non-utilisation de FMI ou retard d'envoi sachant que les clubs ont toujours la possibilité d'établir des fiches d'incidents avec motivation :

  - 1ère implication du club pour non-utilisation de la FMI 50 €
  - 2ème implication 100 €
  - 3ème implication 150 €
  - 4ème implication 200 €
  - Transmission de la FMI hors délai 50 €
  - Non envoi de la feuille de Match Informatisé ou papier dans les 3 jours 300€

- Aide directe du Conseil Départemental :

  117 clubs ont bénéficiés d'une subvention par le Conseil Départemental au titre du « soutien aux clubs » en 2023 pour une somme totale de 53 476, 50 euros.

- Demande de subvention FDVA :

  Une demande de subvention sera déposée pour la mi-février dans le cadre du FDVA.

L'ensemble des propositions est validé par le comité directeur.

8. Formation aux gestes qui sauvent :

Le Directeur informe de la mise en place par la Ligue d'une formation aux gestes qui sauvent selon les critères d'inscription :

- Age minimum requis 16 ans
- Sessions mixtes et interclubs
- Durée 1H30 - entre 10 et 15 participants par session
- Plusieurs sessions consécutives possibles dans une même journée ou en simultané
- Délai à prendre en considération entre la demande d'un club et la mise en place de la formation (variable en fonction de la disponibilité des formateurs)

Le matériel logistique requis pour l'accueil des formations est le suivant :

- 1 salle pouvant accueillir 16 personnes (possibilité de l'obscurcir en cas de projection)
- 16 chaises
- Tableau ou mur blanc pour projection

Plusieurs clubs disposant de clubs house ont été ciblés à travers le département afin de planifier des formations sur plusieurs créneaux les 20 janvier 2024, 3 février 2024, 2 mars 2024 et 11 mai 2024

9. Groupe de travail environnement autours des rencontres de jeunes :

Didier Delattre précise qu'il pilotera un groupe de travail sur les incivilités et l'environnement autours des rencontres de jeunes et notamment sur les faits qui se sont déroulés sur notre district. Celui-ci se réunira courant le 30 janvier.

L'objectif est de prendre conscience que le phénomène existe, mais surtout que nous prenons le problème au sérieux et que nous devons proposer des solutions pour éradiquer ce véritable problème. Les clubs, les éducateurs, les arbitres, les licenciés et les parents doivent se sentir en sécurité grâce à nos actions et les fouteurs de troubles ne doivent plus se sentir en sécurité en agissant ainsi.

Les travaux devront être finalisés fin mars pour être mis en œuvre pour un test sur la finale Pitch U13.

10. Intervention du Responsable du secteur des compétitions :

- Planning des finales :

  - Samedi 18 mai 2024 à Soissons : Coupes de l'Aisne Féminines à 8 et à 11 et Challenge Départemental Féminin à 8
  - Lundi 20 mai 2024 à Bruyères et Montb. : Coupes de l'Aisne Seniors, U16 et U18
  - Samedi 8 juin 2024 à Guise : Challenge Marcel Prévot et Marcel Violette
  - Dimanche 9 juin 2024
    - Montescourt : Coupe Jean-Marie Froment et Challenge Alain Lenoir
    - Vic sur Aisne : Challenge Cyril Elie
  - Samedi 15 juin 2024 (Lieu à définir) : Coupe de l'Aisne U15 et U17
  - Dimanche 16 juin 2024 à Cuffies : Challenge Jean-Claude Démarest
  - Samedi 22 juin 2024 (Lieu à définir) : Challenge Départemental U15, U16/U17 et U18

- Groupe de travail : Notre football de demain :

  Présentation du projet
  Faire bouger nos organisations en adéquation avec l'évolution des acteurs du football
  Une large consultation sera effectuée pour identifier les actions à mener avec une rencontre des clubs en avril 2024.

11. Pratique Futsal :

Nicolas Hubeau précise le calendrier futsal 2023-2024 :

- U15 :
  - Samedi 6 janvier, Samedi 20 janvier, Samedi 3 février, Samedi 17 février (créneaux de l'après-midi).
  - Finale départementale le samedi 9 Mars.

- U18 :
  - Samedi 6 janvier, Samedi 20 janvier, Samedi 3 février, Samedi 17 février (créneaux de l'après-midi).
  - Finale départementale le samedi 9 Mars.

- Féminines :
  - Plateau 1 : Weekend du 13/14 janvier
  - Plateau 2 : weekend du 27/28 janvier
  - Plateau 3 : Weekend du 10/11 février
  - Finale : Samedi 24 février

- Coupe de l'Aisne : Finale et demi-finales : Samedi 24 février

- D1 :
  - Plateau 1 : Semaine du 8 janvier
  - Plateau 2 : Semaine du 15 janvier
  - Plateau3 : Semaine du 22 janvier
  - Finale : Semaine du 29 janvier

Le constat sur le début de championnat futsal D1 fait ressortir un nombre important de forfaits sur la première journée. Celui-ci se poursuivra avec les clubs qui souhaitent y participer.
Une réflexion sera menée pour la saison prochaine sur le fait de pérenniser ou pas ce championnat, voire de le mettre en place sur invitation.

12. Plateaux de Noël :

Le traditionnel plateau de Noël U6/ U7 pour l'ensemble des équipes du département s'est déroulé le samedi 9 décembre au matin dans 15 gymnases.
Au total, 119 équipes - 60 clubs - 570 enfants dont 34 féminines ont participé à cet événement.

Le comité directeur remercie les municipalités pour la mise à disposition des salles, les clubs supports pour leur accueil, les mascottes et les Pères Noël ainsi que les membres de la commission foot animation et l'ensemble des participants pour les dons de denrées alimentaires.

La collecte de denrées a été remise aux Bénévoles du Restos du Cœur le 21 décembre au District.

13. Questions diverses ou demandes d'interventions reçues par écrit :

- Commission départementale des arbitres :

  Le Président de la CDA donne les informations suivantes au Comité :

  - Mise en place d'un dispositif relatif à une stratégie de développement et de restructuration de l'Arbitrage dans les territoires, validée par la CFA le 05 Octobre 2023, permettant le retour à l'Arbitrage pour des Arbitres ayant cessé leur activité. Mesure applicable au 1er Septembre 2023.

  - Une FIA est organisée à Bruyères et Monbérault les 20, 27/01 et 03/02 permettant aux clubs en infraction avec le statut de l'Arbitrage de se mettre en conformité.

  - Le carton blanc (exclusion temporaire) est à l'étude par le bureau de l'international Football Association board (IFAB), qui réfléchit à étendre cette disposition d'exclusion temporaire à tous les championnats, amateurs et professionnels. Ce dispositif pourrait être mis application dès la prochaine saison.

- Commission médicale :

  Joël Crevits précise qu'une visio sur les commotions cérébrales a été organisée en début de semaine en partenariat avec l'Amicale des Educateurs. La piste de la vision pourrait être reconduite en collaboration avec la CDA et l'UNAF.

- Commission formation :

  Jean-Marc Valentin assistera à la formation de formateurs des 4 et 5 mars au siège de la FFF dans le cadre du déploiement de la formation « Réagir face à un conflit". Il accompagnera le CS Montescourt sur le module « organisation d'un évènement » applicable sur la finale du Challenge Alain Lenoir.

14. Dates des prochains Comités Directeurs :

- Mardi 26 mars 2024
- Mardi 21 mai 2024
- Mardi 25 juin 2024

Aucune autre demande d'intervention ou question diverse n'a été reçue par écrit.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

Le Président	Le secrétaire de séance
Pascal POIDEVIN	Michel Corniaux